

République du Congo

Ministère de la Justice

Secrétariat Général à la Justice

Direction de l'Administration,
des Finances et de l'Equipement

Service de la Gestion du Personnel
des Juridictions et des Services
Judiciaires

DECRET n°2001-38 du 2 Février 2001
Portant nomination dans la Magistrature Congolaise
de certains Auditeurs de Justice, en tête EYANGUE Edmond.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:



Vu l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 ;
Vu la loi n°021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n°42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi n°022/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n°019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°022/92 du 20 août 1992 ;
Vu la loi n°023/92 du 20 août 1992 portant statut de la Magistrature ;
Vu la loi n°015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°023/92 du 20 août 1992 ;
Vu le décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi n°42/61 du 20 juin 1961 susvisée ;
Vu le décret n°75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret n°61/183 du 3 août 1961 portant application de la loi n°42/61 du 20 juin 1961 relative au statut de la Magistrature ;
Vu le décret n°62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n°91/509 du 27 mai 1991 portant reversement provisoire des Magistrats ;
Vu le décret n°94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;
Vu le décret n°99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°99/2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2000/39 du 22 mars 2000 portant nomination de certains fonctionnaires, admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, cycle supérieur, filière Magistrature en qualité d'Auditeurs de Justice ;
Vu le décret n°99/88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
Vu l'arrêté n°845 MFPRAPF/DGFP/DFC/S du 6 septembre 1999 autorisant certains fonctionnaires à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville en tête ITOUIBA - ONGULI David ;
Vu les dossiers des intéressés ;

DECRETE

[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signature]

Article 1^{er} : Les Auditeurs de Justice dont les noms et prénoms suivent de nationalité Congolaise, licenciés en Droit, diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option : Magistrature sont nommés dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, indice 1450

Ce sont :

EYANGUE Edmond, né le 10 novembre 1956 à Ballois (Impfondo), P/C du 06 juillet 1999 /

LINGOUALA Louis Emile Ernest, né le 18 mai 1959 à Mossaka, P/C du 06 juillet 1999 /

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de prise de service ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Février 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Le Gardien des Sceaux,
Ministre de la Justice

Maitre Jean Martin WBEMBA

Denis SASSOU - NGUESSO

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

Mathias DZON

AMPLIATIONS

PR	2
MJ/CAB	2
SGJ/DAFE	2
DGB	2
DGCF	2
CS	2
SGG/BC	2
Intéressé	1
JORC	2
Dossiers	4/21

[Signature]

[Signature]

[Signature]